

BPA Travaux de la Production Animale

Spécialité : Polyculture élevage

Nouvelle formation



Statut

- Salarié en contrat d'apprentissage - CDD 24 mois
- Rémunération basée sur un pourcentage du SMIC (en fonction de l'âge)
- Internat possible

Admission

- Sortir de CAPA 1 ou CAPA 2, de 2nde
- Satisfaire à l'entretien d'entrée basé sur la motivation, les capacités et le projet professionnel.

Diplômes et attestations

Diplôme d'État (délivré par le Ministère de l'Agriculture), niveau 3, obtenu par UC (Unités Capitalisables).

Les UC sont acquises pour 5 ans, délai maximum pour obtenir le diplôme.

Devenez salarié d'exploitation

Pour travailler en exploitation agricole, groupement d'employeurs, ...

Durée : 2 ans

- **34 semaines par an en entreprise** (5 semaines de congés payés)
- **13 semaines par an à l'établissement scolaire** (35h par semaine)

Objectifs

- **Formation par apprentissage**
- **En technique principalement**, en alternance entre le centre de formation et l'entreprise pour devenir un professionnel en agriculture.

Contenu

- **En apprentissage** : Acquisition des connaissances pratiques
- **En centre de formation** :
 - **Formation par UC (8 Unités Capitalisables)** : maximum de matières professionnelles (animal, végétal, ...)
 - **2 UCARE** : la traite pour les élevages laitiers ou soins et manipulation des bovins / entretien et réparations du petit matériel.

Public concerné

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats **de 16 à 29 ans ayant signé un contrat d'apprentissage** avec un employeur du secteur professionnel.

Vers quels métiers ?

- Salarié dans une exploitation agricole
- Salarié pour le compte de groupement d'employeurs, d'une CUMA, d'un service de remplacement, ...
- Salarié pour le compte d'une entreprise de travaux agricoles.

Un tremplin pour

- Un bac pro CGEA (Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole) : entrée en classe de 1^{ère}.
- Un BPREA (Responsable d'Entreprise Agricole)
- Un certificat de spécialisation